

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 22 novembre 2024

MARCHE SCOT :
SELECTION DES
CANDIDATS ADMIS
A SOUMISSIONNER

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux novembre à douze heures trente, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 15 novembre 2024

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY - M. Vincent SCATTOLIN – M. Sébastien JAVOGUES - Mme Aurélie CHARILLON - M. Benjamin VIBERT - M. Gabriel DOUBLET – Mme Nadine PERINET - M. Claude THABUIS - M. Régis PETIT

• Délégués excusés :

Mme Chrystelle BEURRIER – M. Pierrick DUCIMETIERE - M. Philippe MONET – Mme Carole VINCENT - M. Stéphane VALLI - M. Christophe ARMINJON

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 9
Pouvoir : 0

N° BU2024-10

MARCHE SCOT : SELECTION DES CANDIDATS ADMIS A
SOUMISSIONNER

Vu la délibération du Comité Syndical n°CS2020-25 du 10/10/2020, sur les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-10 de son annexe,

Vu la délibération CS2024-36 du 4 octobre 2024 relative au transfert de la compétence d'élaboration, de suivi et de mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) au Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu le règlement de la consultation relatif au marché public de prestations intellectuelles d'Elaboration du SCoT du Genevois français ;

Suite au transfert de la compétence SCoT par Pays de Gex Agglo, Terre Valserhône l'Interco, la Communauté de communes du Genevois et Annemasse Agglo au Pôle métropolitain du Genevois français, une consultation a été initiée pour engager l'élaboration du SCoT du Genevois français.

La procédure de passation utilisée est la procédure avec négociation, conformément aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 du Code de la commande publique.

L'avis de marché a été envoyé le 4 octobre 2024 au BOAMP, au JOUE et sur le portail acheteur.

Les prestations ont été réparties en 5 lots, étant précisé que chaque lot fera l'objet d'un marché et que les candidats auront la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Lots	Désignation
01	Coordination générale de la mission et élaboration du SCoT du Genevois français, volet "Urbanisme réglementaire"
02	Élaboration du SCoT du Genevois français, volet "Évaluation environnementale"
03	Accompagnement juridique à l'élaboration du SCoT du Genevois français
04	Conception et mise en œuvre d'une stratégie de communication dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Genevois français
05	Conception et mise en œuvre d'une stratégie de concertation dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Genevois français

En application de l'article R.2124-3 du Code de la commande publique, 4° « Lorsque le marché ne peut être attribué sans négociation préalable du fait de circonstances particulières liées à sa nature, à sa complexité ou au montage juridique et financier ou en raison des risques qui s'y rattachent », le choix s'est porté sur une procédure avec négociation, de forme restreinte, décomposée en deux phases :

- ▶ Une phase de candidature au terme de laquelle les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés ;
- ▶ Une phase d'offre au terme de laquelle les attributaires seront choisis.

Les candidats admis à présenter une offre seront mis à même de télécharger ultérieurement le DCE comprenant les pièces nécessaires à la préparation et à la remise d'une offre. A l'issue de l'analyse des candidatures, le nombre minimal de candidats admis à présenter une offre est fixé à 3 et le nombre maximal à 4.

L'analyse des candidatures a été réalisée conformément aux dispositions prévues par le règlement de consultation.

Les critères retenus pour la sélection des candidatures sont pondérés de la manière suivante, et pour tous les lots :

Critères	Pondération
Les qualifications, la qualité technique et professionnelle du candidat	75.0 %
Les garanties et capacités économiques et financières	15.0 %
Les mesures de gestion environnementale susceptibles d'être mises en œuvre par le candidat	10.0 %

La consultation donnera lieu à la conclusion de marchés de prestations intellectuelles conclus pour une durée de 72 mois à compter de leur notification.

La date limite de réception des candidatures a été fixée au 4 novembre 2024 à 12 h 00. 23 candidatures ont été reçues dans les délais.

A l'issue de l'examen des candidatures, seuls les candidats admis à participer à la suite de la consultation et à remettre une offre informés du rejet de leur candidature.

Suite à la remise des différentes offres, une phase de négociation s'ouvrira avec les candidats (Du 13/01/25 au 24/01/25), pour une attribution de marché prévue à la mi-février.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADMET les candidats suivants à soumissionner pour l'élaboration du SCoT du Genevois français :**

Lot n°1	Lot n°2	Lot n°3	Lot n°4	Lot n°5
Groupement ATOPIA (mandataire)	BL EVOLUTION	GOUTAL ALIBERT	ETAT D'ESPRIT	ETAT D'ESPRIT
CITADIA CONSEIL	BIOTOPE	OLSZAK ET LEVY	CITTANOVA	CITADIA CONSEIL
CITTANOVA	CITTANOVA	Groupement ADDEN AVOCATS (ADDEN avocat AURA mandataire)	STRATIS	NALISSE
ALGOE				

- **AUTORISE le Président ou son représentant à effectuer toutes les diligences requises pour l'admission des candidatures et la poursuite de la procédure**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 25/11/2024
 Publié ou notifié le 25/11/2024

Le Secrétaire de séance
 Vincent SCATTOLIN

Le Président,
 Christian DUPESSEY




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.